

Édito Pour un projet porteur d'espoir

Trois événements politiques récents permettent de tirer quelques enseignements et réflexions : le Brexit, l'élection américaine, les primaires de la droite en France.

On constate en premier lieu que lorsqu'on demande son avis au citoyen, il le donne. Il n'a pas envie de laisser la tendance des sondages s'imposer tranquillement. La politique l'intéresse toujours. En deuxième lieu, à chaque fois s'est exprimée une colère, légitime ou non : en Grande-Bretagne, le refus de l'immigration venant du continent et de participer au budget européen ; aux USA, la colère de l'homme blanc se sentant déclassé et précarisé ; en France, celle des Français ne voulant pas du duel tant annoncé par les sondages et les médias.

En troisième lieu, la place des médias est par trois fois primordiale. La victoire du « Leave » lors du référendum sur la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE et la victoire de Trump à la présidentielle sont exemplatives de l'évolution des médias et du rôle déterminant qu'ils jouent lors de scrutins aux conséquences mondiales. Ces deux événements confirment qu'une campagne politique se gagne par l'émotion et non plus par la démonstration. Dans le cas du Brexit, la presse eurosceptique britannique a reconnu ses erreurs et ses exagérations. Mais elle l'a fait, une fois le résultat connu. Entretemps, ses propos ont eu un impact crucial dans l'opinion publique. La campagne de Trump a fait l'objet d'une attention exceptionnelle des médias qui le suivaient, relatant chacune de ses frasques. Interrogé, le patron de CBS a déclaré : « Filmer Trump est très mauvais pour l'Amérique, mais c'est très bon pour nos audiences ». Ainsi donc, les médias américains ont joué le jeu du candidat Trump, avec beaucoup de cynisme. Au final, accède à la présidence d'un des pays les plus puissants du monde un personnage controversé, sans aucune expérience électorale, ultraconservateur dans tous les domaines et aux propos racistes, xénophobes, et sexistes.

En quatrième lieu, le web et les réseaux sociaux jouent un rôle grandissant. Lors de la campagne présidentielle américaine, les fausses informations sur les élections et les candidats ont attiré davantage l'attention sur Facebook que les articles émanant des 19 médias traditionnels. Aujourd'hui, les réseaux sociaux sont le lieu d'information principal des 18-24 ans. Ils font circuler la plupart du temps des informations brèves ou des avis isolés permettant peu ou pas d'analyses de fond. Dès lors, comment se construire un avis critique, basé sur des faits ?

Ces éléments font ressortir une convergence : à un moment donné, un homme rencontre la colère d'une frange de la population et attire les médias qui amplifient le phénomène. Le cas du Brexit et de l'élection de Trump illustrent ce règne de la démocratie de l'émotion et du populisme. Bien que la culture politique soit différente en Belgique, la vigilance est de mise car nous ne sommes pas à l'abri de ces phénomènes.

Dans ce contexte, et alors que la défiance envers le monde politique traditionnel grandit, comment porter un projet politique solidaire, sans simplismes, sans crier avec les loups et sans discours nostalgiques ? Vincent de Coorebyter, philosophe et président du CRISP en trace les contours : « Dessiner les voies d'une espérance, d'une transformation positive, d'une prise en compte résolue des problèmes mais avec une perspective porteuse, une perspective d'inclusion, de restauration de la justice sociale, de résolution des problèmes environnementaux ».

En tant que mouvement social et d'éducation permanente, notre volonté est de suivre ce chemin, et de maintenir le cap : proposer aux citoyens des clés de lecture permettant de voir, juger et agir. La formation et l'analyse de fond, l'éducation aux médias sont les outils que nous souhaitons mettre en avant, car ils permettent la déconstruction de certains discours politiques populistes.

Jean-Nicolas Burnotte

P. 1

Éditorial

P. 2-3

En bref dans nos organisations

P. 4-5

Faisons connaissance avec...
Élise Louppe

P. 6-7-8

Dossier :
Lutter ensemble contre la pauvreté ET la précarité

EN BREF DANS NOS ORGANISATIONS

Sécuflex.org, une campagne d'information des Équipes populaires



Une sécurité sociale plus flexible

SÉCUflex.org

LA RÉFORME DES CONGÉS EN RÉSUMÉ

- 12 jours de congés légaux au lieu de 20
- 50 jours de congés possibles à négocier avec votre employeur
- Gérez vos congés directement en ligne sur www.secuflex.org

A partir de 2017,
PLUS BESOIN DE CONGÉS LÉGAUX POUR PARTIR EN VACANCES !

Ceci est un canular,
mais jusqu'à quand ?

Cette campagne basée sur l'humour et la dérision traduit l'inquiétude croissante des Équipes populaires et de leur public vis-à-vis des réformes entamées par le gouvernement Michel depuis deux ans. La réalité risque de rejoindre rapidement la fiction ! Agissons pour que cela ne soit pas le cas !

Raymond Lepère
Secrétaire fédéral des Équipes populaires Luxembourg
✉ leperer33@gmail.com
☎ 0474/42 82 33

Brisons l'engrenage infernal !

Un rapport sexuel qu'on ne désirait pas, une main aux fesses dans le bus, une blague sur les femmes « juste pour rire », des compétences souvent dévalorisées, le contrôle d'un partenaire jaloux... Tous les jours, dans leur famille, au travail, à l'école, dans les médias ou les institutions, les femmes subissent des violences particulières : celles qui leur sont faites parce qu'elles sont des femmes. Il faut que cela cesse !

La campagne « Brisons l'engrenage infernal ! » se déroulera en 2016 et en 2017. Plusieurs outils de campagne sont disponibles (dépliants, affiches, cartes de visite, site web et dossiers pédagogiques). Des actions sont prévues en province de Luxembourg.

Sophie Olix

✉ luxembourg@viefeminine.be

☎ 063/22 56 25



La position et la campagne du MOC sur le dossier des pensions

En mai dernier, le Conseil politique du MOC a adopté une position dans le dossier Pensions. Cette position est l'aboutissement d'un long processus de discussions et de débats au sein de l'ensemble des organisations et des

fédérations du Mouvement. Après quelques constats et sur base des principes essentiels à défendre, la position se conclut sur huit revendications fortes :

1. Améliorer les pensions actuelles ;
2. Financer la pension légale ;
3. Refuser le recul de l'âge légal de la pension et réduire la durée de carrière complète ;
4. Aménager les fins de carrière ;
5. Réduire les inégalités du 2ème pilier et contribuer au refinancement de la pension légale ;
6. Limiter les avantages fiscaux sur l'épargne "pension" ;
7. S'opposer à la pension à points ;
8. Harmoniser les régimes par le haut en référence aux pensions publiques actuelles.

Le texte complet est disponible au MOC à Arlon (063/21.87.33) ainsi qu'à l'adresse suivante : http://moc-site.be/images/stories/pdf/2016/POSITIONS_2016_01_Pensions.pdf

Questions à Christian Kunsch, président du MOC

Comment une telle note de position naît-elle au sein du MOC ?

Un groupe de travail, constitué par les diverses sensibilités du mouvement (les jeunes avec les JOC, les femmes avec Vie féminine...), aidé par les experts des organisations, s'est attelé à étudier ce dossier en profondeur pour aboutir à une prise de position commune. Un premier texte a alors circulé dans les fédérations, de manière à ce que chacun et chacune puissent en prendre connaissance et donner un avis. Ainsi, en province de Luxembourg, la coordination des aînés et le bureau fédéral ont travaillé le texte pour déposer trois amendements présentés lors du Conseil politique du MOC le 24 mai. Celui-ci a adopté la position dont il est question ci-dessus, autour d'un consensus fort. Ce texte laisse toutefois des portes ouvertes : les débats doivent se poursuivre, notamment celui à propos des pensions de base.

Quel est le plan d'action du MOC ?

L'éducation permanente est notre premier terrain d'action : nous allons à la rencontre des gens, leur expliquer et

analyser avec eux les réformes et notre position. Nous lançons également notre campagne « Pensions : STOP aux contre-vérités », à l'attention du grand public. Nous envisageons également de mener des actions politiques visant à interpeller

des systèmes de pensions, sans couleur politique, se sent aujourd'hui trahi par les mesures prises au niveau fédéral. Dans son rapport de 2014, il prônait une réforme des pensions basée sur un contrat social robuste autour du premier pilier soit la pension légale à laquelle chacun est tenu de participer. Or, l'une des dernières mesures fédérales consiste à instaurer pour les travailleurs salariés la possibilité de se constituer individuellement une pension complémentaire de deuxième pilier. Ils détermineraient librement le montant qu'ils seraient prêts à verser, retenu sur leur salaire. Antisocial et dangereux, dit le Conseil académique ! Un tel

deuxième pilier individuel pour les salariés va à l'encontre de l'essence même des pensions, soit une base collective et un partage des risques. Encourager les placements individuels ne relève donc pas d'une stratégie de pension, mais consiste à détricoter le contrat social que le Conseil académique voulait justement renforcer. Dans un tel système, les risques individuels et les inégalités ne feront que s'accroître...



les responsables des différents partis du gouvernement. Nous refusons de nous laisser mener dans une voie sans issue. En province de Luxembourg, une rencontre a déjà eu lieu entre le MOC et le bureau provincial du MR.

Les inquiétudes du MOC partagées

Le MOC n'est pas le seul à tirer la sonnette d'alarme à propos de la réforme des pensions. Le Conseil académique en matière de pensions composé de douze professeurs d'université et experts

FAISONS CONNAISSANCE AVEC

Élise Louppe

Quel est votre parcours ?

Je suis diplômée en Langues et Littératures romanes de l'ULB. Je détiens également l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, ainsi qu'un master en gestion culturelle. Après mes études, j'ai été engagée à la Province de Luxembourg, plus précisément au Service de Diffusion et d'Animation culturelles, puis à la bibliothèque provinciale à Marche-en-Famenne. Dans ce cadre, j'ai eu l'occasion de mener un projet en collaboration avec Lire et Écrire. J'ai ainsi pu découvrir l'éducation permanente et la méthodologie qui lui est propre. Mon histoire personnelle



RESPONSABLE RÉGIONALE DE
VIE FÉMININE DEPUIS MAI 2016

✉ responsable-luxembourg@viefeminine.be
☎ 063/22.56.25

m'a également mise en contact avec Vie Féminine, via l'accueillante de mes enfants. Ce mouvement n'était donc pas complètement inconnu pour moi. Quand le poste de responsable régionale de Vie féminine s'est présenté, j'ai postulé sans hésitation. Je souhaitais également réorienter ma vie professionnelle.

Au cours de ces derniers mois, quelles sont les nouveautés à VF, dans votre équipe ?

En province de Luxembourg, VF est constitué de 5 antennes (Virton, Arlon, Aubange, Centre Ardenne et Semois). Ces 5 secteurs sont accompagnés par nos animatrices. Nous avons des groupes de femmes un peu partout dans la province. Ces groupes font partie de l'histoire de VF et nous entretenons des liens forts avec eux. En plus de ces antennes et de ces groupes, le mouvement est fortement investi dans trois autres services : le Baby Service, Initiative Enfance et Mode d'Emploi.

Les derniers temps ont été difficiles pour l'équipe dans son ensemble puisque le poste de responsable régionale est resté vacant durant plusieurs mois. Il est aujourd'hui nécessaire d'entamer tout un travail pour réinstaurer la cohésion du mouvement au sein de notre province. Dans ce but, nous menons actuellement une réflexion approfondie sur la coordination au sein de notre équipe, sur la coordination entre les antennes et sur notre plan de travail, afin de mieux partager nos pratiques et de voir émerger des thématiques communes.

Après quelques mois au poste de responsable régionale, quels sont les projets que vous souhaitez mettre en place en priorité ?

En plus de la cohésion dont il vient d'être question, il me semble tout aussi important de redonner une visibilité à VF au sein du tissu associatif de la région. Actuellement, notre mouvement n'est plus vraiment identifié comme étant un acteur de terrain pouvant accompagner certaines femmes en difficultés ou certaines situations. Il faut donc améliorer notre communication, aller à la rencontre de partenaires potentiels ou de services... Il s'agit de remettre notre mouvement en valeur, de montrer que nous existons... toujours ! Il y a tout un travail de fond et de forme à mettre en oeuvre.

À mon sens, il est également primordial de redynamiser les antennes, d'insuffler plus de cohésion et de liens entre elles. Il faut aussi que nous parvenions à renouveler notre public : impliquer davantage les femmes déjà présentes, amener de nouvelles femmes à participer à nos projets et « trouver » plus de bénévoles pour assurer l'animation des groupes.

D'autres questions se présentent dans notre mouvement : comment accompagner un public de plus en plus vieillissant ? Comment mobiliser des femmes sur les questions politiques qui les concernent ? Quels sont les meilleurs canaux de communication qui permettent de toucher un maximum de femmes ?

Pouvez-vous nous dire quelques mots à propos de l'état d'avancement du dossier des accueillantes conventionnées ?

Pour nous, en province de Luxembourg, la question du statut des accueillantes est très importante et elle est principalement traitée par le Baby Service. VF souhaite obtenir pour elles un véritable contrat de travail avec un statut complet, comme tout travailleur et toute travailleuse. Jusqu'à présent, les accueillantes signent une convention avec l'ONE. Il s'agit là de l'un des combats historiques que VF et la Fédération des services maternels et infantiles (FSMI) poursuivent depuis la création des premiers services d'accueillantes d'enfants conventionnées. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a du mal à imaginer l'impact qu'aurait un tel statut pour les accueillantes. Il a donc proposé de travailler avec un échantillon d'accueillantes à partir de janvier 2017 en leur proposant un contrat de travail afin d'étudier la question en profondeur et de préparer les différents cas de figure. Pour nous, l'objectif est que toutes les accueillantes signent un contrat de travail en janvier 2018.



Le comité régional de Vie Féminine Luxembourg

En janvier 2016, le gouvernement de la FWB a débloqué un budget de 4 millions d'euros pour l'année 2016, afin d'assurer aux accueillantes un revenu minimum de 1200 euros, 12 mois sur 12. Cet accord tant espéré aurait dû entrer en

vigueur au mois de juillet 2016. Mais avec cette augmentation de barèmes, les accueillantes changent également de catégorie d'imposition et y perdent financièrement, ce qui n'avait pas été perçu lors des négociations avec la FWB. Afin de ne pas les pénaliser, il a été décidé de les augmenter, mais de manière moins importante que celle prévue initialement. L'accord prévoit aussi une augmentation du taux d'encadrement. Jusqu'à présent, une assistante sociale encadre 20 accueillantes. Ce chiffre a été abaissé à 18.

Qu'est-ce que le projet de VF intitulé « Femmes et soins des autres » ?

L'un des objectifs de notre plan de travail au niveau national, jusque fin 2018, est que les soins aux autres (aux enfants, aux personnes âgées et/ou souffrantes...) soient partagés au sein de notre société et ne soient pas uniquement l'apanage des femmes. En Belgique comme ailleurs, ce sont toujours les femmes qui prennent en charge ce travail de soin : un travail invisible qui exige des compétences et un savoir-faire pas toujours reconnus et qui ne donne pas forcément droit à un statut décent comme on l'a vu dans le cas des accueillantes d'enfants. Ce sont souvent des femmes peu qualifiées ou étrangères qui se retrouvent dans les métiers les plus pénibles du soin... Nous souhaitons également mettre en évidence l'impact que cela peut avoir sur leur santé, leur vie sociale... Des outils ont été conçus, des actions politiques menées aux niveaux national et régional. Une semaine d'étude « pour une société du soin partagé » a eu lieu en juillet 2016 à Namur. Plus spécifiquement, à Virton, un projet sur les relations intergénérationnelles est en cours de réalisation et à Arlon, un nouveau projet prend forme avec la bibliothèque sur les relations mère-enfants.

La nouvelle campagne de VF porte sur les violences faites aux femmes. Pouvez-vous dire en quoi les mesures politiques du gouvernement actuel constituent une violence envers les femmes ?

Prenons l'exemple de la flexibilité du temps de travail : elle pourrait ne pas être compatible avec les horaires scolaires. Ce sont certainement les femmes qui vont devoir s'adapter et trouver de nouvelles solutions afin de gérer leur vie de famille et leur vie professionnelle. Un autre exemple : l'accès à la pension complète. Les femmes ont souvent fait le choix de prendre des temps partiels. Il est donc plus difficile dans ce cas de comptabiliser un nombre d'années suffisant pour obtenir une pension décente. Ces femmes ont également plus de mal à cotiser pour une pension complémentaire. Au final, elles auront une pension plus petite. Le gouvernement actuel désire augmenter l'âge d'accès à la pension et certaines années, comme les années d'études, ne seront plus assimilées. Cela va également rendre l'accès à la pension complète difficile pour les femmes.

LUTTER ENSEMBLE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ

Le K-fé citoyen de Virton est un lieu d'information et de débat ouvert à tout un chacun. En début d'année, les participants proposent aux animateurs une série de thèmes au sujet desquels ils souhaitent s'informer et débattre. Cette année, le groupe a épinglé la problématique de la pauvreté. Il ne s'agit pas de pointer du doigt les personnes victimes de la pauvreté, mais de réfléchir aux causes de celle-ci ; voir ce que le monde politique fait ou pas pour la combattre ; mettre en avant le travail d'associations de lutte contre la pauvreté, palliant en quelque sorte le manque d'action politique.



Un cycle en trois temps a ainsi vu le jour pour répondre à ces multiples questions : un ciné-débat autour du film documentaire « Le prix du pain » (Yves Dorme – Belgique – 2013) ; une conférence-débat de Christine Mahy, présidente du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ; une journée de réflexion et de débats à l'occasion des 5 ans de l'association Solidarités Virton, en présence de Philippe Defeyt, économiste et ancien président du CPAS de Namur. Une belle collaboration du Ciné Patria, du Relais de Première Urgence, de Saint-Vincent-de-Paul, de la Maison des jeunes, du Soleil du Coeur, de Solidarités Virton et du CIEP !

Des chiffres sans appel à dépasser

Depuis les années 2000, le taux de pauvreté dans les pays européens est fixé par un indicateur calculé par rapport au revenu médian. Cet indicateur considère comme pauvre toute personne isolée vivant avec moins de 1000 €/mois, tout couple vivant avec 1500 €/mois ou toute famille avec deux enfants ayant moins de 2100 €/mois. En 2015 en Belgique, cet indicateur s'élevait à 14,9 %. C'est donc un peu moins d'une personne sur six qui vit dans notre pays avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Ce chiffre ne change pas puisqu'il tourne autour des 15 % depuis une dizaine d'années ! Un second indicateur européen plus englobant mesure le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Ce chiffre prend en compte les personnes qui sont confrontées à au moins un des trois risques suivants : pauvreté monétaire, privation matérielle grave ou faible intensité de travail. Il s'élevait à 21,1 % en Belgique en 2015 soit plus d'une personne sur 5...

Ces chiffres, certes éclairants, doivent toutefois être dépassés : uniquement centrés sur les revenus, ils rassemblent tous les individus dans un grand tout alors qu'il existe une multitude de situations différentes : le cas d'une femme avec un enfant qui gagne 1500 €/mois est plus problématique que celui d'un couple de retraités, propriétaires, qui perçoit une pension de 1500€/mois. Augmenter les revenus est indispensable, mais pas seulement ! Il faut développer une vision plus large de la pauvreté, notamment en privilégiant d'autres

approches et d'autres critères que les indicateurs européens ignorent :

- **Les besoins des individus** : de combien a-t-on besoin pour vivre bien et faire corps avec la société ? Ce n'est pas parce que l'on donne la même chose à tous que tous sont égaux. Les besoins varient selon les conditions de vie. Par exemple, les besoins en mobilité ne sont pas les mêmes à la ville et à la campagne. Il faut donc se centrer sur les besoins des individus et non exclusivement sur leurs revenus.
- **Ce que les individus ne peuvent pas se permettre** (indicateur de déprivation) : de quoi les gens sont-ils privés au quotidien (vacances, activités culturelles, nourriture, logement...) ?
- **La pauvreté subjective** : les individus se considèrent-ils eux-mêmes comme pauvres ? Lorsque l'on pose cette question, on est souvent surpris de la réponse. Des personnes dotées d'un revenu décent se définissent comme pauvres car elles sont criblées de dettes.
- **Les inégalités socio-culturelles** : les personnes éloignées de la vie socio-culturelle n'ont pas toujours conscience que s'investir dans une association, chez les scouts, avoir un hobby, accéder aux études supérieures... pourraient leur apporter beaucoup en augmentant leur « capital social ». Malheureusement, la densité associative est très variable d'une région à l'autre.

- **La précarité économique** : beaucoup de personnes ne sont pas considérées comme pauvres par les indicateurs européens. Pourtant, lorsque l'on élargit sa vision de la pauvreté, on se rend rapidement compte que les personnes pauvres sont bien plus nombreuses. Il y a de plus en plus d'individus qui sont juste au-dessus du seuil de pauvreté, dans une situation précaire. Avec la mise en place des indicateurs européens, en croyant bien faire, on a créé des inégalités en bas de l'échelle des revenus : à quelques euros près, les individus n'ont pas droit aux mêmes aides.

- **La transmission générationnelle de la pauvreté** : l'ascenseur social ne fonctionne plus bien à l'heure actuelle. La pauvreté se transmet de génération en génération. Comment créer des cercles vertueux ?

La pauvreté doit davantage être pensée en termes d'inégalités : le milieu de vie, le capital social... pèsent autant que le revenu sur la vie des individus.

Question à Philippe Defeyt



Vous vous êtes investi dans la présidence du CPAS de Namur durant 10 ans, jusqu'en juin dernier. Comment envisagez-vous la suite de votre engagement dans la lutte contre la pauvreté ?

Comme beaucoup d'autres, je suis très profondément convaincu que le travail politique - compris comme la noble mission de faire vivre une société, de créer ou renforcer la communauté, de l'améliorer, de l'aider à évoluer, de soutenir les plus faibles... - est une activité qui peut prendre la forme de nombreux engagements, professionnels (mandat politique, conseiller...) ou non professionnels (engagements militants et associatifs). Dans cette vision, il y a deux enjeux pour demain : faire concourir ces divers types d'engagements et éclairer les débats, notamment pour lutter contre l'anti-intellectualisme. Je compte m'investir dans ces deux enjeux.

Question à Christine Mahy



Les inégalités sociales se creusent d'années en années, particulièrement sous le gouvernement actuel. Comment parvenez-vous à lutter et à militer contre la pauvreté avec le même dynamisme et la même force ?

Je m'appuie sur les victoires, même petites, pour me donner du tonus et de l'énergie. Nous vivons dans une époque extrêmement déprimante où tout est tiré vers le bas. Il faut donc s'appuyer sur ce qui réussit pour essayer de se dire qu'il n'est pas trop tard pour sauver le bateau, avec tous ses passagers.

Les grands enjeux actuels

Les CPAS, entre burn out et renforcement des inégalités

Actuellement, les CPAS sont débordés : les organismes supposés compétents (Forem, Inami...) renvoient un nombre croissant de personnes en difficulté vers les CPAS. Les situations à gérer sont de plus en plus complexes et beaucoup d'employés ne savent plus quoi faire face à certains cas qui leur sont confiés. Ces phénomènes, couplés aux situations budgétaires des CPAS différentes d'une commune à l'autre, renforcent finalement les inégalités entre « pauvres » wallons : à situation égale, la réponse des CPAS varie d'une commune à l'autre... Les budgets des CPAS doivent impérativement être augmentés afin de ne plus devoir refuser des individus et des familles. Le monde politique doit arrêter de dégrader notre sécurité sociale pourtant performante.

Le PIIS ou « comment le dernier filet de la protection sociale s'effiloche »

Le PIIS est le projet individualisé d'intégration sociale imposé à chaque nouveau bénéficiaire de l'aide sociale depuis la loi Borsus. Déjà mis en oeuvre pour certains bénéficiaires depuis 1993, ce PIIS a été généralisé au 1er novembre 2016. La pratique démontre pourtant qu'il est loin d'être un outil d'accompagnement sur mesure qui répond effectivement à un projet « individualisé » tenant compte des envies et du cheminement des personnes. En effet, la contractualisation permet d'imposer un grand nombre d'exigences qui s'ajoutent aux conditions légales déjà en vigueur pour l'octroi du revenu d'intégration. Or, plus il y a de conditions, plus il est difficile de satisfaire à l'ensemble de ces conditions et par conséquent, plus le risque de sanctions, voire d'exclusions, augmente. Selon la façon dont il est appréhendé, ce contrat entraîne également une grande différence de traitement d'un CPAS à un autre. Cette inégalité est d'autant plus importante qu'il s'agit du droit à un revenu de survie et de l'ultime filet de protection sociale.

Le logement, une clé pour s'en sortir

Le logement est un problème-clé pour les personnes en situation de pauvreté. Sans logement, il est impossible de s'en sortir. Agir politiquement pour régler cette problématique est donc primordial et permettrait d'améliorer rapidement l'existence de nombreuses personnes qui vivent avec trop peu. Actuellement, les logements sociaux sont beaucoup trop rares. Les logements privés coûtent trop cher ou, si leurs loyers sont abordables, ils sont souvent insalubres et énergivores. Certains de ces logements coûtent plus cher en charges qu'en loyer ! Ils font aussi l'objet de spéculation... Certaines personnes tentent de se loger par tous les moyens en vivant dans des caravanes, des chalets... La loi s'est durcie là aussi ces dernières années : elle permet aux autorités locales de refuser la domiciliation dans ce type de logement précaire.

Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté tente d'avancer sur cette problématique structurelle et de première importance. Un des derniers combats qu'il a mené a eu lieu dans le cadre de la régionalisation et du transfert du « bonus logement », cette aide fiscale accordée à ceux qui achètent un logement. Transformé par la Région wallonne en « chèque habitat », le Réseau wallon a réussi à y introduire une logique

de réduction des inégalités. En effet, ce chèque habitat évolue en fonction des revenus. Moins on a de revenus, plus le montant est élevé. Les chiffres montrent qu'il y a plus de locataires que de propriétaires qui sont en situation de pauvreté. Augmenter les possibilités pour les personnes à bas revenus de devenir propriétaires est donc une bonne chose. Cela demande néanmoins un accompagnement important car tout qui a un petit revenu n'est pas nécessairement capable de devenir propriétaire. Il faut tenir compte de facteurs importants tels que l'état du logement acheté, l'évolution de la composition familiale sur plusieurs années...

L'absence d'individualisation des droits est elle aussi problématique en matière de logement. En effet, des personnes salariées qui désirent cohabiter pour faire des économies d'échelle sont considérées par la société comme débrouillardes et intelligentes. Cela ne viendrait à l'idée de personne de leur enlever une partie de leur salaire parce qu'elles cohabitent. En revanche, des personnes qui reçoivent des allocations sociales et qui veulent cohabiter pour des raisons financières ou affectives, perdent automatiquement une partie de ces allocations. Ici, faire des économies d'échelle sur des revenus déjà très bas est perçu comme une fraude !

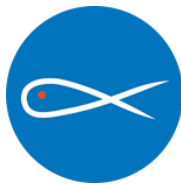
Trois associations en lutte contre la pauvreté et la précarité à Virton



Depuis 5 ans, **Solidarités Virton** récupère du mobilier et le revend à petits prix. Aujourd'hui, ce sont 25 bénévoles qui oeuvrent pour répondre aux besoins des plus démunis.

« Le plus important, c'est l'accueil des personnes en difficulté qui viennent chercher de l'aide. Elles doivent être écoutées avec patience et attention pour pouvoir répondre au mieux à leurs besoins... Souvent, les personnes qui ont pu être dépannées proposent, à leur tour, d'apporter leur aide au sein de l'asbl. »

Annie Goffin, coordinatrice de Solidarités Virton



L'association **Saint-Vincent-de-Paul** distribue chaque semaine des colis alimentaires au sein de la commune de Virton et dans les communes environnantes. Le relais de première urgence s'occupe principalement des enfants issus des milieux défavorisés : il prend en charge le coût des repas scolaires et propose des activités le mercredi après-midi.

« La pauvreté à Virton est cachée. Personne ne veut y croire. Et pourtant 30 à 50 familles viennent chercher un colis alimentaire chaque semaine et 35 à 70 enfants reçoivent annuellement les repas chauds à l'école ! »

Françoise Delvigne, bénévole au Relais de Première Urgence et à Saint-



La maison d'accueil « **Soleil du cœur** » héberge des hommes durant une période de 9 mois. L'équipe organise un accompagnement individualisé pour permettre aux personnes de mobiliser leurs ressources pour construire un projet et le réaliser.

« La difficulté première pour permettre à ces personnes de se sortir de leur situation, c'est de trouver un logement. Pour lutter contre les « marchands de sommeil », les normes de salubrité ont été renforcées. Mais ces décisions ont aussi pour effet de diminuer le nombre de logements accessibles et à prix réduits. »

Françoise Delvigne, bénévole